

# TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2017

## Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 80 000€	10%
De 80 001€ à 150 000€	7,5%
De 150 001€ à 250 000€	7%
De 250 001€ à 400 000€	6%
De 400 001€ à 900 000€	5,5%
Au-delà de 900 001€	5%

<sup>\*</sup>Taux de TVA en vigueur 20% compris

mandat.



### **HONORAIRES DE GERANCE**

I- HONORAIRES DE BASE - Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le tar	ux défini dans le r
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE - Par trimestre et par lot	35,00 €
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT	21400 €
- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt	314,00 €
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS FISCALES  - Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus Par immeuble	169,00 €
<ul> <li>Etablissement d'une déclaration de taxe sur les bureaux (par immeuble)</li> <li>Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'I.S.F</li> <li>Etablissement des déclarations de T.V.A.</li> </ul>	100,00 € 123,00 €
Déclaration mensuelle Par mois	50,00 €
Déclaration trimestrielle Par trimestre      Déclaration annuelle Par an	109,00 € 330,00 €
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E	161,00 €
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES	
- Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure	
facturation au temps passé	Tarif horaire Tarif horaire
facturation au temps passéfacturation au temps passé	Tarif horaire
6- TRAVAUX (supérieurs à 2000€ TTC) - Gestion administrative et financière, hors suivi technique	
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %
<ul> <li>Gestion technique: Si le Mandant choisit de nous confier cette mission ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative</li> </ul>	
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %
7- GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX	
A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du	
- Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis	2,21 € 22,00 €
- Gestion de la clause pénale : Tere mise en œuvre partielle de la clause pénale	41,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire
A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux	Crasiann
- Gestion des impayés : premier rappel	Gracieux 41,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire
8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	
- Gestion des diagnostics	Tarif Horaire

### **TARIF HORAIRE DES VACATIONS**

Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)

P	enda	nt les	heures	ouvrables:	
	Ciiua		iicui cs	ouvi abics .	

- Tarif horaire	153,00 €
Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	+ 25 %
- De 20h jusqu'à 22h	+ 50 %
- Après 22h	+ 100 %

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

### **HONORAIRES DE LOCATION**

### LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

### à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

### à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable
- Honoraires d'expertise et de négociation 415,00 €

### 2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

### à la charge du locataire

-	Location, redaction du	ı dali, etadiissen	nent de i état des lieux	•••••	i mois de loyer

### à la charge du propriétaire

<ul> <li>Location</li> </ul>		i mois de loyer
Pádactio	a du bail	42 I ∩∩ €

### 

### 3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

### à la charge du locataire

<ul> <li>Location, rédaction du bai</li> </ul>		63,00 €
--	--	---------

### à la charge du propriétaire

- Location, rédaction du bail 63,00 €

### 4- REDACTION DIVERS ACTES

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

### LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

### I- RECHERCHE DE LOCATAIRES

<ul> <li>Recherche et sélection de</li> </ul>	locataires avec vis	ites accompagnées		35,88 %
---	---------------------	-------------------	--	---------

# 2- REDACTION DIVERS ACTES

- Etablissement d'un ball, d'un ball en renouvellement, d'un avenant, d'une subro	gation
sur le montant HT du loyer annuel nouveau	5,98 %
Minimum de perception	500,00 €
- Rédaction d'un avenant de révision	
sur le montant du loyer HT annuel nouveau	I,80 %
Minimum de perception	350,00 €

### **3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX**

- Local commercial ou professionnel (par m²)	1,40 €
Minimum de perception	595,00 €